



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOSSIER DE PRESSE
30 MAI 2024**

**FRANCE
NATION
VERTE** 

Agir • Mobiliser • Accélérer

**SÉMINAIRE
ÉCOLOGIE**

Édito



Le dérèglement climatique est une menace existentielle. Ce sont des températures extrêmes qui deviennent la norme, des catastrophes naturelles qui se multiplient, un impact sur nos quotidiens, notre santé, la qualité de l'air et de l'eau. Ce sont aussi des bouleversements géopolitiques majeurs que nous touchons à peine du doigt.

Alors répondre au dérèglement climatique, c'est le défi de ma génération et notre défi à toutes et tous.

Depuis 2017, sous l'autorité du Président de la République, nous avons agi comme aucun Gouvernement avant nous.

Nous avons pris des décisions fortes, investi à des niveaux historiques pour la transition écologique. Nous nous sommes dotés, aussi, d'une stratégie complète pour baisser nos émissions, restaurer la biodiversité et nous adapter : la planification écologique. Cette planification écologique, nous sommes le premier grand pays industriel à l'avoir appliquée.

Aujourd'hui, surtout, et c'est notre fierté : les résultats sont là.

Les émissions de gaz à effet de serre, qui ne baissaient que de 1 % par an en moyenne entre 2012 et 2017, ont diminué de 5,8 % l'année dernière. C'est 6 fois plus et cela nous met sur la bonne trajectoire pour atteindre nos objectifs en 2030.

Sous la précédente majorité, entre 2012 et 2017, l'utilisation des pesticides a augmenté de 20%. Nous avons inversé la tendance : l'usage des produits phytosanitaires a diminué de 15 % depuis 2017 et l'usage de produits les plus dangereux de plus de 95 %.

Par le passé, on pensait que le parc de véhicules électriques serait toujours réservé à un petit nombre de privilégiés. Nous avons réussi à le débloquer : en 2017, les véhicules électriques représentaient moins de 2 % des nouvelles immatriculations des particuliers, c'est un quart aujourd'hui. Et grâce à des mesures comme le leasing à 100 euros par mois, nous rendons la voiture électrique accessible y compris aux plus modestes.

Ces résultats prouvent que l'action paie. Ils montrent que lorsque certains se contentent de grands mots, nous, nous préférons avoir de vrais résultats.

Aujourd'hui, nous voulons continuer en bâtissant une « écologie à la Française », c'est-à-dire une écologie populaire pour les Français, avec les Français et au service des Français. Nous ne laisserons personne sans solution, personne sur le bord de la route, personne bloqué.

Plus encore, l'écologie sera synonyme de réindustrialisation et d'emplois créés.

Plus encore, elle sera synonyme de mieux vivre.

Plus encore, elle sera synonyme d'opportunités.

Et c'est ensemble que nous réussirons à bâtir cette transition écologique : Etat, collectivités et entreprises. **Par essence, la transition écologique est locale, et les COP régionales, menées notamment par le ministre Christophe Béchu, nous permettent de nous appuyer sur les projets et les initiatives des territoires, qui ne nous ont pas attendu pour agir.** D'ores et déjà, plus des deux tiers des collectivités ont engagé des diagnostics depuis l'automne dernier : c'est colossal. Nous allons maintenant en débattre, et en faire des plans d'action, ensemble, au service des territoires.

La transition écologique avance. Nous ne lâchons rien. Et c'est ensemble que nous réussirons.

Gabriel ATTAL
Premier ministre



La France est l'un des premiers pays à se doter d'une **stratégie de planification écologique**. Elle illustre la volonté du pays de s'investir de manière concrète et pérenne dans la transition écologique.

La planification écologique : c'est un outil au service de la transition écologique, un accélérateur visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, la pression sur la biodiversité et la consommation d'eau, et à améliorer la qualité de vie des Français.

En mettant en place cette stratégie, l'objectif est de permettre à chaque secteur et chaque acteur de savoir comment s'investir, à son échelle pour atteindre les objectifs environnementaux nationaux et ainsi répondre aux enjeux de la transition écologique.

Déjà engagées depuis plusieurs années, les baisses d'émissions s'accroissent désormais. Ces bons résultats traduisent l'engagement du président de la République, du Premier ministre et de l'ensemble du Gouvernement, depuis 2017, et en particulier depuis 2022 avec le caractère unique et innovant de la méthode de la planification écologique, confiée par le président de la République au Premier ministre.

La planification écologique a permis, avec la mobilisation de l'ensemble des ministères, d'aboutir à **des résultats inédits en matière d'atténuation, la publication de tous les Plans et documents réglementaires sur l'ensemble des enjeux de la transition écologique et la mise en place de politiques publiques toujours plus ambitieuses, avec des moyens sans précédent.**

1 UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU BON RYTHME

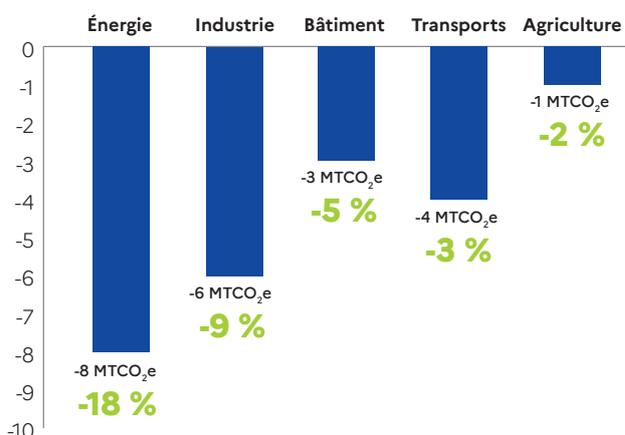
Cette année, les émissions brutes de Gaz à Effet de Serre (GES) françaises ont baissé de 5,8 % par rapport à 2022 : une baisse historique et unique en Europe ! Cette baisse des émissions, qui s'accélère année après année, est en ligne avec la trajectoire attendue par la planification écologique à horizon 2030 et dans la continuité des engagements français sur la neutralité carbone en 2050.

Cette baisse correspond aux efforts engagés au niveau français et européen.

Baisse de 5,8 % en 2023 par rapport à 2022, soit une baisse de 23 MtCO₂e, qui permet de passer de 396 MtCO₂e (2022) à 373 MtCO₂e (2023) ;

des émissions en deça du budget carbone fixé : 373 mtCO₂ contre 397 MtCO₂

Cette baisse inédite a été permise grâce à des efforts et des succès dans tous les secteurs :



L'énergie (-8 MtCO₂e, -18 %) dont une grande partie (-7,4 Mt) provient des émissions de la production d'électricité en raison :

- de l'amélioration de la disponibilité des centrales nucléaires ;
- du développement des énergies renouvelables ;
- des comportements responsables avec des réflexes désormais intégrés des français en matière de sobriété ;
- D'une baisse de l'utilisation des centrales thermiques et notamment à gaz.

L'industrie (-6 MtCO₂e, -9 %) dont une grande partie provient d'une baisse des émissions dans les secteurs les plus émetteurs, notamment la métallurgie des métaux ferreux, le verre et le papier, ou encore l'agroalimentaire, la chimie et la construction. Ces baisses s'expliquent en partie par des efforts de sobriété et d'efficacité (signature des contrats de transition des 50 sites industriels), mais aussi pour certains par une baisse de la production.

Le bâtiment (-3 MtCO₂e, -5 %) avec le résidentiel (-5,9 %) et le tertiaire (-4,8 %), dont la baisse des émissions provient avant tout du chauffage. Pourtant, 2023 a été moins douce que 2022 : la baisse s'explique donc entièrement par le remplacement des chaudières, les travaux de rénovation, et les efforts de sobriété.

Les transports (-4 MtCO₂e, -3 %) : le rebond du transport routier post-Covid semble achevé (baisses respectives de 2,1 % et 5,1 % pour le transport de voyageurs et le fret). Le trafic aérien domestique décroît également (-3,4 %), en lien avec la suppression de certains vols de moins de 2h30, tandis que les vols internationaux sont toujours dynamiques (+16% d'émissions) même si le niveau de 2019 n'a pas encore été ré-atteint.

L'agriculture (-1 MtCO₂e, -2 %) : à cette baisse contribuent l'élevage (-1,6 %) en lien avec un repli, toujours significatif mais néanmoins ralenti, du cheptel, les cultures (-0,8 %) et les machines agricoles (-3 %).

Sources : CITEPA

“ Pour tenir l'objectif de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici à 2030, le Gouvernement a mis en place une stratégie inédite de planification écologique. Elle définit, secteur par secteur, territoire par territoire, des trajectoires de décarbonation à tenir pour atténuer les effets du réchauffement climatique. Les résultats de notre politique sont concrets : en 2023, sur une année, la France a diminué ses émissions de 5,8 %.”

Christophe BÉCHU

2 DES MOYENS INÉDITS MIS AU SERVICE D'UN PLAN CRÉDIBLE ET CONCRET POUR FAIRE DE LA FRANCE UNE NATION PHARE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ainsi, depuis l'annonce de la planification écologique en avril 2022 par le président de la République, et par un engagement constant du Premier ministre et du Gouvernement, ont été mis sur la table au cours des deux dernières années :

- Une approche inédite permettant d'engager une discussion territoriale précise sur les objectifs avec une animation régionale permettant l'association de tous les territoires, grâce au lancement de **COP régionales** en novembre 2023 ;
- la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** (mise en consultation en octobre 2022) ;
- les grandes orientations de la **Stratégie nationale bas carbone (SNBC)**, en juillet 2023, avec une mise en consultation formelle du document en juin 2024 ;
- la mise en consultation du **Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** en juin 2024 ;
- les principales stratégies de protection des milieux naturels : le **Plan eau** en mars 2023, le **Pacte en faveur de la haie** en septembre 2023, la **Stratégie nationale biodiversité** en septembre 2023 également, et le **Plan Ecophyto 2030** en mai 2024 ;
- plusieurs textes législatifs structurants, notamment :
 - la loi Industrie verte ;
 - la loi sur la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture ;
 - la loi de finances 2024, contenant une hausse historique +8 Mds€ d'autorisation d'engagement pour la transition écologique.

Secrétariat général à la planification écologique

Rappel des grandes étapes depuis le début du 2^e quinquennat

	2022		2023			2024
Jalons (PR PM)	Avril 22 : annonce de la planification écologique (PR)	Octobre 22 : conférence de presse sur la méthode (PM)	Janvier 23 : 1 ^{er} conseil de planification écologique (PR)	Juillet 23 : annonce du plan 2030 au CNTE (PM)	Septembre 23 : 2 ^e conseil de planification écologique (PR)	Mai 24 : Séminaire gouvernemental (PM)
Documents transversaux				Juillet 23 : grandes orientations du plan	Mise en consultation du PNACC et de la SNBC 2030	
Climat (sectoriel)	Loi d'accélération ENR	Concertation sur la PPE	Loi d'accélération nucléaire	Loi Industrie Verte	Loi sur la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture	
Budget				Loi de finances 24 contenant +10Mds€ pour la transition écologique		Décrets d'annulation
Territorialisation				Novembre 23 : 1 ^{ère} COP régionale		Autres COP
Biodiversité & milieux naturels			Mars 23 : Plan eau	Sept. 23 : Pacte en faveur de la Haie	Sept 23 : stratégie nationale biodiversité	Mai 24 : Plan Ecophyto

A venir: SNBC 2050, travaux sur l'adaptation en région

D'autres sont encore à venir : les orientations à horizon 2050 de la Stratégie nationale bas carbone, des plans d'action régionaux suite à la première année des « COP régionales », de premières mesures pour la transition des emplois et des compétences ...

Ces stratégies ambitieuses s'accompagnent de moyens et de dispositifs d'accompagnement de l'État dans l'ensemble des secteurs, par exemple :

- Le soutien aux énergies renouvelables permettant d'accélérer leur déploiement ;
- MaPrimeRénov' et les certificats d'économie d'énergie pour le secteur du logement ;
- le Fonds vert à destination notamment des collectivités territoriales ;
- la signature avec l'État de contrats de décarbonation des 50 plus gros sites industriels ;
- l'évolution du bonus écologique et le leasing social pour accompagner le développement de la voiture électrique et soutenir les Français dans ces changements ;
- des moyens sans précédent de soutien au ferroviaire.

Conscient des attentes des Français concernant la transition écologique, un tableau de bord de suivi avec plus de 250 indicateurs est disponible en ligne et régulièrement mis à jour, pour suivre l'avancement réel des résultats obtenus et des moyens mis en œuvre.

“ La transition écologique est la prochaine révolution industrielle, c'est une formidable opportunité de réindustrialisation que la France et l'Europe doivent saisir. Batteries électriques, pompes à chaleur, industrie décarbonée, capture de carbone, hydrogène, les technologies qui permettront l'atteinte de nos objectifs climatiques sont aussi les clés de notre compétitivité et de notre prospérité à venir. Elles peuvent créer plusieurs centaines de milliers d'emplois dans la prochaine décennie et mettre la France à la frontière technologique de l'industrie mondiale.

Pour saisir cette chance historique, la planification écologique, qui donne de la visibilité aux industriels sur la demande pour les nouvelles technologies vertes est un atout maître pour la France. ”

Roland LESCURE

Introduction

Vue d'ensemble

Transverse

Transports

Bâtiments

Energie

Industrie

Agriculture

Eau

Ecosystèmes

Economie circulaire



Vue d'ensemble

12 indicateurs pour observer d'un coup d'œil les principaux vecteurs de la transition écologique (page 1/3)

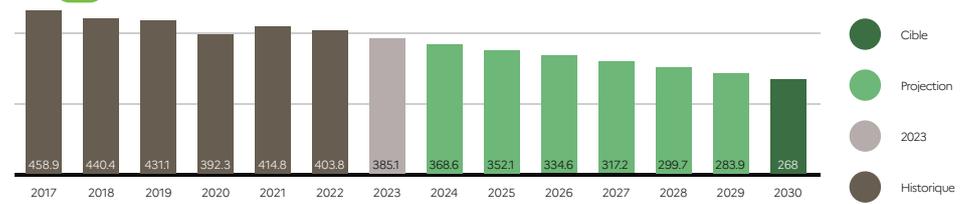
Page 2/3 | Page 3/3

Emissions

Emissions domestiques de GES (hors UTCATF)

CIBLE **268**

Millions de tonnes en équivalent CO₂



Source des données: CITEPA (estimations provisoires 2023 SGPE, basées sur CITEPA)
Périmètre: Hexagone et outre-mer.

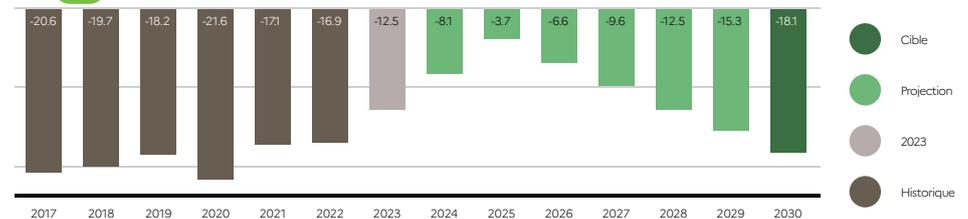
L'indicateur représente l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (GES) comptabilisées dans l'inventaire national (excluant les émissions importées et les émissions du transport international) en excluant le secteur des terres (et donc le puits carbone). Comme toutes les autres trajectoires présentées dans ce tableau de bord, cette trajectoire est une version de travail donnée à titre indicatif qui ne saurait préjuger des budgets carbone qui seront fixés formellement.

Emissions

Puits carbone

CIBLE **-18.1**

Millions de tonnes en équivalent CO₂



Source des données: CITEPA (données définitives jusqu'en 2020, le reste provisoire).
Périmètre: Hexagone et outre-mer.

Le secteur des terres (souvent référencé comme 'UTCATF', pour Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) constitue d'une part une source d'émissions, mais d'autre part et plus encore un puits de carbone, en raison de l'absorption par les sols et la biomasse, notamment forestière. L'indicateur représente le solde des absorptions et émissions de GES de ce secteur.

Méthane

Tonnage de DNDNI mis en décharge

CIBLE **8**

Millions de tonnes



Retrouvez [ici](#) l'intégralité du tableau de bord.

3 UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE PAR TOUS ET POUR TOUS, AVEC UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT DE TOUS LES TERRITOIRES

Les COP régionales, un outil de mobilisation animé au plus près des territoires

La transition écologique est l'affaire de tous, pas seulement de l'État mais aussi de tous les territoires, et de tous les citoyens. C'est pourquoi, dans la suite du travail de planification écologique mené à l'échelle nationale, une démarche a été engagée dans chaque région, dans chaque territoire, sous la forme de Conférences des parties régionales (COP) associant tous les acteurs impliqués dans la transition écologique.

Car chaque territoire est différent, en matière de trajectoires, de besoins et d'objectifs, il est essentiel de travailler à l'échelon local.

16 COP lancées dont une majorité est entrée dans la phase de débat.

Près de 65 % des EPCI ont répondu sur le diagnostic.

Les COP régionales, co-animées par les préfetures de Région et les conseil régionaux, animent la territorialisation de la planification écologique par les territoires eux-mêmes, avec une majorité de collectivités territoriales impliquées.

Amorcées en novembre 2023, 16 COP ont été lancées dans la quasi-totalité des territoires à fin mai 2024 (à l'exception de Guyane et Mayotte).

Parce qu'elles constituent un nouveau canal efficace de discussion entre l'État et les collectivités, elles suscitent une dynamique importante de toutes les parties prenantes, qui démontre une réelle appropriation locale du processus en région et au niveau infrarégional.

La conférence des parties locales est annuelle et compte 4 étapes :

- Établir un diagnostic partagé du territoire ;
- construire un débat au sein du territoire régional autour de l'identification des efforts à fournir dans chacun des secteurs pour définir les actions et projets à lancer ou amplifier pour chaque année ;
- identifier à l'échelle des territoires infra régionaux les actions prioritaires à mener ;
- établir puis actualiser la feuille de route régionale à 2030 qui matérialisera le choix des engagements pris par les territoires par secteur.

À l'issue de cette première année, les COP auront établi un état des lieux partagé du territoire qui a mobilisé la majorité des collectivités territoriales, un plan d'action cohérent et qui couvre les thématiques clés identifiées lors du diagnostic, et les priorités futures à traiter lors des éditions suivantes.

La finalisation des plans d'action régionaux, attendue à la rentrée, sera de nouveau l'occasion de rendez-vous en région.

Les COPs régionales : un exercice de déclinaison à l'échelle des territoires de la planification écologique

Les piliers de la COP

Préfets et présidents de région en charge de la déclinaison de la planification écologique sur leurs territoires

Un diagnostic issu de tous les échelons des collectivités pour identifier les priorités pour l'action territoriale

Des débats et travaux mobilisant l'ensemble des parties prenantes (entreprises, citoyens, acteurs publics...)

Une focalisation sur les actions concrètes à mener

Quelques chiffres et dates clés

16

COPs initiées depuis novembre 2023

Un lancement dans toutes les régions, à l'exception de Guyane et Mayotte (en cours de calage)

+65%

Collectivités mobilisées dans le diagnostic

Taux de réponse au diagnostic des EPCI / CD / CR pour les 14 régions¹ ayant presque clôturé l'exercice

120

Groupes de travail lancés

Débats mis en place dans toutes les régions, avec jusqu'à 300 participants par réunion

Fin de l'été

Feuilles de routes régionales

Première version des feuilles de route, avant leur opérationnalisation

1. Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Centre-Val-de-Loire, Normandie, Haut-de-France, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Nouvelle Aquitaine, Martinique, Guadeloupe, Réunion

Réussir la transition écologique, c'est agir sur tous les fronts, c'est le rôle et l'objectif de la méthode de la planification écologique, notamment au niveau des secteurs prioritaires, comme l'emploi.

“ Pour aller plus loin, nous adaptons ces objectifs à l'échelle des territoires. C'est dans cette optique que j'ai lancé les COP régionales, qui présenteront bientôt leurs premières conclusions.

En parallèle, parce que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets sont deux stratégies qui se complètent, le Gouvernement mettra ces prochaines semaines en consultation le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Ce plan proposera une série de mesures pour protéger les Français et adapter notre société à la nouvelle donne climatique.

Ce séminaire gouvernemental réunissant l'ensemble des ministres est l'occasion de faire un point d'étape sur la réalisation de notre feuille de route en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de partager nos objectifs pour les prochains mois. ”

Christophe BÉCHU

La stratégie Emploi & Compétences

La stratégie Emploi et Compétences a permis d'estimer à **8 millions les emplois concernés par la transition écologique**.

Celle-ci peut être créatrice nette **d'au moins 200 000 emplois d'ici 2030**, avec des sous-jacents différents selon secteurs.

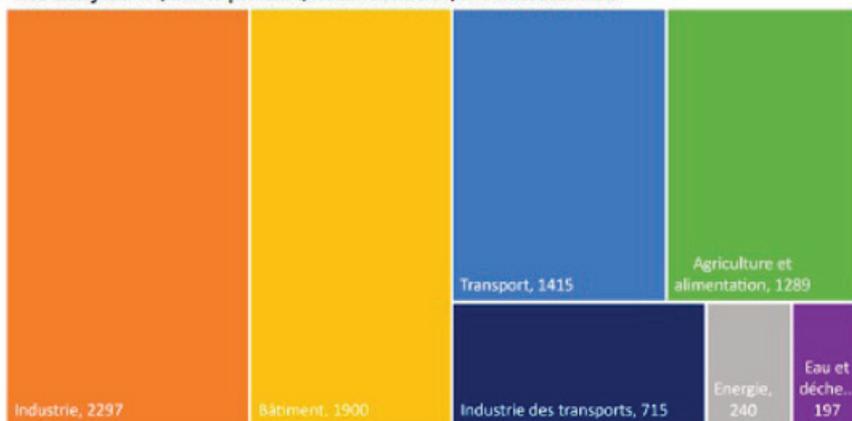
Pour répondre aux besoins de la transition et au renouvellement générationnel, **au moins 2,8 millions de personnes devront être formées dans les secteurs prioritaires** (industrie, bâtiment, transport, agriculture, énergie, eau et déchets).

Ces objectifs appellent une évolution de la formation professionnelle, entreprise par le Premier ministre et le Gouvernement autour de trois actions clefs :

- **Faire évoluer l'offre de formation professionnelle, cela passe notamment par :**
 - La révision des cartes de formation (lycées professionnels) ;
 - l'introduction de critères liés à la planification écologique dans les appels d'offre des prescripteurs de formation ;
 - et la mobilisation des comités stratégiques de filière et des branches professionnelles.
- **Favoriser la durabilité des compétences acquises, en priorisant les compétences prioritaires pour la planification écologique en :**
 - Priorisant les compétences prioritaires pour la planification écologique dans les mécanismes de soutien et d'accompagnement à la formation (CPF, CEP...);
 - en développant les politiques de certification des ministères compétents.
- **Mieux lier les politiques de formation et d'emploi avec la transition écologique au niveau territorial et par branche à travers :**
 - La finalisation d'une feuille de route de transition écologique entre le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités et de France travail ;
 - l'identification et l'expérimentation dans plusieurs régions pilotes de la territorialisation de ces enjeux.

~8M d'emplois dans le secteur privé sont directement concernés par les leviers de la planification écologique

Emplois par « levier » du plan (données 2019): mieux se déplacer, mieux se loger, mieux préserver nos écosystèmes, mieux produire, mieux se nourrir, mieux consommer



Tertiaire



Le tourisme, les bureaux d'étude (génie écologique, bilan des émissions de gaz à effet de serre*...), le numérique, le secteur financier etc. seront tout aussi concernés, mais l'impact quantitatif direct des leviers de la planification écologique est plus difficile à mesurer à ce stade

L'enjeu d'évolution des compétences y sera fort également

Source : SGPE



“ Mon objectif est d'intensifier nos efforts pour protéger les travailleurs contre les fortes chaleurs.

Les employeurs devront désormais élaborer un plan d'action de prévention des risques liés à la canicule, adapté aux réalités de chaque métier. Cette mesure sera appliquée en cas de risques avérés liés à la chaleur, notamment lorsque des seuils de vigilance météo spécifiques seront franchis.

Cette mesure s'inscrit dans la continuité de ma priorité en faveur de la sécurité et du bien-être des travailleurs. ”

Catherine VAUTRIN

4

UN ÉLAN COLLECTIF À POURSUIVRE

“ La planification écologique offre à chacun un **chemin commun pour réussir collectivement et individuellement à réduire notre empreinte écologique** et nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable. Citoyens, collectivités locales, entreprises, associations s'approprient désormais les leviers d'actions de la planification à la hauteur de leurs moyens, et de leurs compétences. Depuis plus d'un an, la mobilisation initiée par les travaux de planification écologique a permis de faire émerger un élan prometteur, autour de nombreux moments de partage avec les filières économiques, d'outils pédagogiques accessibles au plus grand nombre, et d'une volonté collective de donner à un maximum de Française et de Français le pouvoir et l'envie d'agir. ”

Antoine PELLION

1. Permettre aux citoyens de faire le pas de plus dans leur quotidien

Parce que 25 % des leviers de la planification écologique sont à la main des ménages, il convient d'**imaginer de nouvelles formes d'accompagnement pour favoriser le passage à l'action**, notamment en matière de mobilité, d'alimentation, de logement et de consommation.

Pour y arriver et accompagner au mieux chaque Française et chaque Français, **une application de « suivi personnalisé »** est actuellement en cours de test dans plusieurs agglomérations.

Les objectifs sont clairs : **aider chaque citoyen à y voir plus clair sur son empreinte et ses moyens d'action au quotidien et mettre à disposition un accompagnement personnalisé des aides proposées par l'État et les collectivités en fonction de leurs contraintes, de leurs lieux de vie et de leurs envies.**

Un déploiement national est prévu d'ici à la fin de l'année 2024.

Nos usages ont de l'effet sur l'environnement

Voici une 1ère estimation de vos impacts.

Nous aurons l'occasion de l'affiner ensemble par la suite !



Comme 8 utilisateurs sur 10, vos impacts sont forts ou très forts dans 3 thématiques. Pour vous il s'agit des thématiques consommation, alimentation et transports.

Agir, pour quoi faire ?

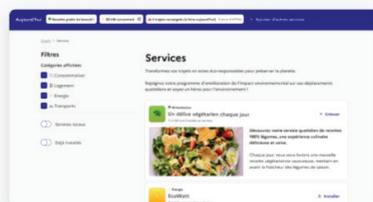
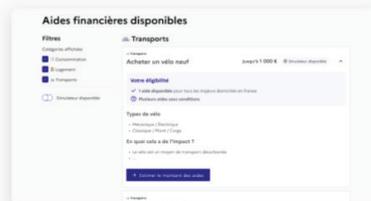


Comprendre les enjeux et tester vos connaissances

Des contenus ludiques, des quiz et des articles pour apprendre à votre rythme.

Des aides financières pour faire des économies

Vélo, voiture électrique, réparation, rénovation énergétique, compost, etc. , à l'échelle nationale, de votre région, de votre commune.



Souscrire et organiser des services utiles au quotidien

Suivi de votre consommation d'électricité ou de gaz, banque de recettes de cuisine, choix du moyen de transport le plus économique etc.

2. Mobiliser la jeunesse : le Service civique écologique

Annoncé par le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale, le Service civique écologique confirme l'engagement des jeunes au cœur des solutions pour réduire notre empreinte et actionner les leviers de planification écologique à leur main.

Le Service civique écologique a pour objectif de donner d'ici 2027 l'opportunité à 50 000 jeunes de s'engager concrètement dans la lutte pour le climat et la biodiversité auprès d'associations, de collectivités, d'opérateurs publics et au sein de l'État.

Actuellement en cours de préparation avec le concours de l'ADEME et de l'Agence du Service civique, **le Service civique écologique prévoit d'accueillir trois fois plus de jeunes en mission écologique d'ici 2027**, d'identifier de nouvelles structures d'accueil et d'élargir les missions à l'ensemble des champs de la transition, dont notamment la gestion des crises écologiques prévisibles (incendies, canicules, déchets du tourisme de masse, inondations etc.).

<https://www.service-civique.gouv.fr/agence/le-mag/actualites/avec-le-service-civique-ecologique-la-jeunesse-sengage-pour-la-planete>

3. Lancement d'outils de sensibilisation et de formation à la transition écologique :

L'atelier « Le bon plan » : comprendre la planification écologique dans son quotidien

Dans le sillage du succès de La Fresque du Climat ou des ateliers 2tonnes, le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a conçu « Le Bon plan », un outil pédagogique pour faciliter l'appropriation du cadre d'action de la planification écologique : comprendre les leviers du changement et réfléchir collectivement aux conditions du passage à l'action. Pour, en 2 heures, faciliter son déploiement, le kit d'utilisation est accessible librement en ligne.

Mon parcours transition écologique : formation des agents de la fonction publique

Former 25 000 fonctionnaires à la transition écologique d'ici la fin de l'année 2024 est le point de départ nécessaire d'une transformation profonde des pratiques au sein de nos administrations, impulsée par le Plan de transformation écologique de l'État.

Co-piloté par la Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (DIESE) et le SGPE, « Mon parcours transition écologique » a pour but de faire prendre conscience, à chaque cadre supérieur, quelles que soient ses fonctions, de l'impact de son action. Ateliers pédagogiques, visites de terrains et conférences débats : plus de 25 heures dédiées à la compréhension des défis pour mieux passer à l'action ont déjà rassemblé plusieurs milliers de cadres soucieux de prendre toute leur place dans cette transition.



FRANCE
NATION
VERTE

Agir • Mobiliser • Accélérer

Contact

Service de presse de Matignon
57, rue de Varenne - 75007 Paris
Tél. : 01 42 75 50 78/79
communication@pm.gouv.fr